

COMPTE – RENDU DE L'ANNÉE 2024  
DES SCEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du 29 janvier 2024*

**1) Approbation du compte-rendu du conseil du 27 novembre 2023**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande si des remarques doivent être faites sur le compte-rendu du dernier conseil.

Aucune question n'étant posée, le compte-rendu est adopté.

**2) Délibération sur l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire du CDG24**

Monsieur le Maire explique au conseil que la médiation est devenue, depuis 2017, un outil qui permet de régler des litiges ou des différends relevant de la compétence du juge administratif.

La mise en place de cette médiation a pour but d'éviter un recours au tribunal administratif en cas de conflit.

**3) Délibération achat/vente parcelles Mr RENIE avec la commune suite au nouveau document d'arpentage du géomètre**

Monsieur le Maire explique au conseil que les délibérations concernant la régularisation de la route des Loubes par rapport à la propriété de M. Renie doivent être reprises ; le géomètre ayant établi un nouveau document d'arpentage.

Après en avoir délibéré, le conseil annule les délibérations n°32 2023 et 33 2023 et reprend les délibérations qui avaient été prises le 26 juin 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la cession par la commune de Calviac-en-Périgord de la parcelle n°OB1560 à l'indivision RENIE-BARRE au prix de 15 €
- Accepte l'acquisition par la commune de Calviac-en-Périgord des parcelles OB1554, OB1555, OB1547 et OB1558 au prix de 15 €.
  - o Les parcelles OB1554 et OB1555 appartenant à M. Camille RENIE.
  - o Les parcelles OB1547 et OB1558 appartenant à M. Sébastien RENIE
- Dit que la vente et l'acquisition feront l'objet d'une délibération séparée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents se rattachant à ces opérations.

**4) Convention de servitude avec le SDE de la Dordogne pour le passage de canalisations souterraines**

Monsieur le Maire explique que le SDE, lors de l'éradication des fils nus, a enterré les lignes basses tensions traversant la ferme d'Eyrand.

L'emprise de la ligne, ancien chemin rural est maintenant parcellisé car la commune a l'intention de céder ces parcelles à l'agriculteur.

Le SDE demande qu'une servitude soit posée sur l'emprise de la ligne souterraine.

Cette ligne suit un ancien chemin rural qui a fait l'objet d'un arpentage (la commune a envisagé de transférer celui-ci aux propriétaires riverains car il traverse la ferme. Ces nouvelles parcelles ne figurent pas dans la demande de servitude du SDE aussi le conseil reporte sa décision pour traiter ce dossier une fois qu'il sera complet.

**5) Renouvellement candidature aux marchés d'achat d'énergie pour 2026-2028 avec le SDE**

Monsieur le Maire explique que le SDE propose à la commune de l'inclure dans le marché d'achat d'énergie pour les années 2026-2028 comme cela se fait déjà actuellement ce qui permet d'obtenir de meilleurs tarifs de notre fourniture d'énergie.

Monsieur le Maire prendra les dispositions nécessaires auprès du SDE.

## 6) Compte-rendu des réunions syndicales

Conseil communautaire : M. Chupin présente le bilan de la réunion du conseil communautaire du 24 janvier

- Intervention de Mme LAFAYE, Maire de Vandoire, représentante de l'association des Maires Ruraux de France en tant que déléguée départementale du programme ERRE (Elu Rural Relais de l'égalité). Ce programme a pour but de mettre en place des actions et d'aider les élus dans la lutte contre les violences intrafamiliales.
- Mandat au CDG24 pour négocier un accord avec les organisations syndicales et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.
- Présentation du PADD modifié après le retour des remarques sur le PLUI par les personnes publiques associées et une prise en compte de dates de référence plus récentes.
- Ajout de l'intérêt communautaire à la « flow vélo » qui passe par St Geniès pour rejoindre Sarlat en venant de la Rochelle.
- Renouvellement des conventions Dorémi et Périgord noir Renov à la suite du départ de la CC du Terrassonnais.
- Le compte rendu du conseil du 29 Novembre sera fourni avec le compte-rendu de ce conseil.

SVS : M. JOINEL présente les comptes rendus

- Du comité syndical du 22 décembre  
Adhésion du SVS au CDAS pour l'année 2024.  
Renouvellement du contrat CNP  
Autorisation donnée au Président pour payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget, ceci dans la limite du quart des sommes déjà engagées.  
Diminution d'un tiers des restes à recouvrer entre novembre et décembre (2189.13€ contre 3323.23 €). Les démarches et relances auprès des familles continuent.
- Du comité syndical du 17 janvier 2024  
Attribution des primes aux personnels.  
Augmentation obligatoire de 5 points d'indice au 1/1/2024.  
Remise a niveau des échelons de rémunération au 1<sup>er</sup> février 2024.  
Augmentation du temps de travail de Mme HAUQUIN) et de Mme LAVAL.

SIAEP : M. Bussy présente 2 réunions du syndicat.

Le 1<sup>er</sup> décembre à Cénac et St Julien :

- Choix des délégataires pour les 2 lots de la délégation de service public. Les mêmes, SOGEDO et VEOLIA ont été choisis.
- Vote de la dm 2023 n°1
- Budget d'orientation budgétaire 2024
- Vote du prix de l'eau 2024
- Point sur les travaux et leur programmation.

Le 15 décembre à St Génies:

- Vote du budget primitif 2024
- Point sur les travaux et leur programmation
- Convention SGEP (secrétariat, comptabilité) et GSP (gestion service public) entre le SIAEP et SMDE
- Convention achat d'eau Périgord Est (Salignacois).

Ronde des Villages : Mme Barataud présente la réunion bilan de la ronde des villages du 15 janvier 2024

La saison 2023 a été particulièrement réussie, avec 4000 inscrits. 43 départements ont été représentés, et 20 % des participants venaient de notre région.

28% de nouveaux participants se sont inscrits grâce à la revue spécialisée Balades.

En ce qui concerne l'organisation proprement dite :

- Concernant les T-shirts, en 2024, il y aura plus de T-Shirts participants en taille S et M. Et il sera demandé à chaque village de faire une liste des besoins pour les T-Shirts bénévoles.
- Le groupe de discussion What's app sera conservé. Il a rencontré un vif succès
- En ce qui concerne le balisage, les participants ont demandé un fléchage plus grand et plus lisible.
- Opération galets : 91 galets ont été trouvés, sur 100 galets déposés.

- Ravitaillement : il a été demandé :
  - o Des bols de soupe plus grands,
  - o Des légumes et féculents dans le menu,
  - o Une variété dans la viande proposée sur les 2 jours (un jour magret canard, un jour magret d'oie). La filière oie qui tente de se relancer dans la région serait ainsi valorisée.
  - o La mise en place de tables et chaises pour les villages qui n'en ont pas proposé.
- Les transports ont été globalement satisfaisants, en dehors de quelques problèmes de retard dû à des pannes et un accident léger.

Les sponsors ont apporté 4700 euros supplémentaires, par rapport à 2022.

En 2024, la ronde des villages fêtera ses 15 ans et l'office du tourisme réfléchit à une animation particulière pour fêter cet événement (expo photos, tombola, animation musicale ...)

La présence d'association sur site va être réfléchi à nouveau.

Il est prévu d'accueillir 4200 participants cette année et une communication particulière sera étudiée pour solliciter de nouveaux sponsors.

Les prochaines dates de la ronde des villages 2024 : 12 et 13 octobre.

Téléthon : Mme Barataud présente le bilan de l'édition 2023.

Grâce à la mobilisation de 23 bénévoles, 80 repas ont été servis au cours de la journée du 3 décembre . 317 billets de tombola ont été vendus pour 92 lots, proposés grâce à la participation de 73 commerçants partenaires et donateurs anonymes. 16 voyages en calèche, 17 lavages de voiture par les jeunes sapeurs-pompiers ont agrémenté l'après-midi.

Le montant de la collecte s'est élevé à 2463 euros.

## 7) **Questions diverses**

### - Protection sociale des agents, mutualisation de la prévoyance

Monsieur le Maire explique que le CDG 24, propose, après négociations avec les organisations sociales représentatives de lancer une consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance et demande aux collectivités de lui donner mandat pour ce faire.

Cette participation pour la prévoyance est déjà mise en place pour nos agents communaux ce qui n'empêche nullement la commune de s'associer à cette demande qui n'aura pas de caractère obligatoire. En fonction des garanties et des taux de cotisation obtenus, la commune aura la liberté de choisir ce qui lui convient.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- Propose de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Dordogne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.
- Propose de donner mandat au Centre de Gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.
- Indique que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin que l'assemblée délibérante puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion qui débutera le 1er janvier 2025.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

### - Défense incendie à l'œil Lagarde

Bussy fait état au conseil du projet d'installation d'un poste de défense incendie à lieu-dit L'oeil Lagarde. Cette zone de la commune n'a pas d'équipement de défense et ce projet sera développé lors des prochains conseils.

**1) Approbation du compte-rendu du conseil du 29 janvier 2023**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande si des remarques doivent être faites sur le compte-rendu du dernier conseil.

Aucune question n'étant posée, le compte-rendu est adopté.

**2) Délibération mise en place prime pouvoir d'achat.**

Le Décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 permet la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale .

Cette prime est cumulable avec toutes les autres indemnités et doit être versé avant le 30 juin 2024.

Son montant maximal est de 800 € et tous les agents peuvent en bénéficier .

Après avoir pris l'avis du comité technique revenu favorable, Monsieur le Maire demande au conseil le versement de cette prime aux agents qui peuvent en bénéficier.

Pour la commune, au taux maximal, 3 agents peuvent en bénéficier, le coût serait d'environ 2500 €

Après en avoir délibéré, le conseil

- Décide le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et fixe les montants comme l'indique le tableau suivant :

Niveaux	Rémunération brute perçue au titre de la période de référence (du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023)	Montant de la prime
I	Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
II	Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
III	Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
IV	Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
V	Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
VI	Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
VII	Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- Dit que le versement sera effectué en une fois
- Dit que les montants seront inscrits au budget 2024
- Charge Monsieur le Maire en mette en place les modalités.

**3) Délibération approbation du compte de gestion budget communal**

Après avoir constaté que les comptes de gestion tenus par le trésorier public (Monsieur Fabrice CHEVALIER) montrent les mêmes écritures que les comptes de la commune, le conseil délibère et valide à l'unanimité les comptes de gestion pour le budget général.

**4) Délibération approbation du compte de gestion multiple rural**

Après avoir constaté que les comptes de gestion tenus par le trésorier public (Monsieur Fabrice CHEVALIER) montrent les mêmes écritures que les comptes de la commune, le conseil délibère et valide à l'unanimité les comptes de gestion pour le budget multiple rural.

**5) Délibération vote du CA du budget communal**

Mr Jean-Louis CHUPIN présente au conseil les comptes de l'année 2023 qui peuvent se résumer comme suit :

**Compte administratif  
Du Budget Général**

<b>Année 2023</b>		Dépenses	Recettes	Soldes
Exécution	Fonctionnement	390 841,11	458 256,12	<b>67 415,01</b>
	Investissement	232 819,13	183 025,70	<b>-49 793,43</b>
Reports	Fonctionnement	0,00	140 331,41	<b>140 331,41</b>
	Investissement	29 118,50	0,00	<b>-29 118,50</b>
Total		<b>652 778,74</b>	<b>781 613,23</b>	<b>128 834,49</b>
Résultat global	Fonctionnement	<b>390 841,11</b>	<b>598 587,53</b>	<b>207 746,42</b>
	Investissement	<b>261 937,63</b>	<b>183 025,70</b>	<b>-78 911,93</b>
RAR	Fonctionnement	0,00	0,00	<b>0,00</b>
	Investissement	37 698,34	0,00	<b>-37 698,34</b>
Résultat cumulé	Fonctionnement	390 841,11	598 587,53	<b>207 746,42</b>
	Investissement	299 635,97	183 025,70	-
	Total cumulé	690 477,08	781 613,23	<b>91 136,15</b>

Après que Mr le Maire se soit retiré, sous la présidence de Jean-Claude JOINEL, le conseil municipal délibère et adopte les comptes administratifs du budget général à l'unanimité.

**6) Délibération vote du CA multiple rural**

Mr Jean-Louis CHUPIN présente au conseil les comptes de l'année 2023 qui peuvent se résumer comme suit

**Compte administratif  
Du Multiple Rural**

<b>Année 2023</b>		Dépenses	Recettes	Soldes
Exécution	Fonctionnement	79 261,45	72 473,10	<b>-6 788,35</b>
	Investissement	441,67	3 440,00	<b>2 803,33</b>
Reports	Fonctionnement	0,00	9 237,56	<b>9 237,56</b>
	Investissement	0,00	6 290,94	<b>6 290,94</b>
Total		<b>79 703,12</b>	<b>91 246,60</b>	<b>11 738,48</b>
Résultat global	Fonctionnement	<b>79 261,45</b>	<b>81 710,66</b>	<b>2 449,21</b>
	Investissement	<b>441,67</b>	<b>9 730,94</b>	<b>9 289,27</b>
RAR	Fonctionnement	0,00	0,00	<b>0,00</b>
	Investissement	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Résultat cumulé	Fonctionnement	79 261,45	81 710,66	<b>2 449,21</b>
	Investissement	441,67	9 535,94	<b>9 289,27</b>
	Total cumulé	79 703,12	91 246,60	<b>11 738,48</b>

Après que Mr le Maire se soit retiré, sous la présidence de Jean-Claude JOINEL, le conseil municipal délibère et adopte les comptes administratifs du budget du multiple rural à l'unanimité.

**7) Urbanisme**

- |                |    |  |
|----------------|----|--|
| Brice Seabra : | DP | Installation de panneaux photovoltaïques               |
| Dauher Jotan : | DP | Ouverture d'une baie en remplacement d'une fenêtre     |
| EARL Bolzan :  | PC | Construction d'un hangar avec panneaux photovoltaïques |

**6) Compte-rendu des réunions syndicales**

Communauté des communes : le prochain conseil est prévu le 14 mars à Simeyrols

**9) Questions diverses**

Un bail commercial va être établi pour la location de la maison du passeur.

**Info** : La nouvelle adresse mail de la maire est : [mairie@calviacenperigord.fr](mailto:mairie@calviacenperigord.fr)

## Séance du 5 avril 2024

### 1. Approbation du compte-rendu du conseil du 29 février 2024

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande si des remarques doivent être faites sur le compte-rendu du dernier conseil.

Aucune question n'étant posée, le compte-rendu est adopté.

### 2. Délibération vote des taxes locales

Le conseil municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, décide de ne pas modifier les taux et de retenir les taux proposés par l'administration fiscale.

Les taux votés sont les suivants :

- TAXE FONCIERE (Bâti) : 35,88 %
- TAXE FONCIERE (Non Bâti) : 81,21 %.
- TAXE D'HABITATION : 10.6 %

### 3. Délibération affectation des résultats du budget communal

M. CHUPIN explique qu'il convient de reprendre dans les budgets de l'année 2024 les résultats obtenus dans les comptes administratifs de l'année 2023.

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DU FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat du fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	67 415,01 €
B. Résultat antérieur reporté	
Ligne 002 du CA précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	140 331,41 €
C. Résultat à affecter	207 746,42 €
D. Solde d'exécution de la section d'investissement	<b>-49 793,43 €</b>
E. Résultat antérieur reporté	-29 118,50
D .Solde d'exécution cumulé d'investissement D001 si négatif	<b>-78 911,93 €</b>
R001 si positif	
E. Solde des restes à réaliser en investissement	<b>-37 698,34 €</b>
Besoin de financement F=D+E Si négatif	<b>-116 610,27 €</b>
IR - Cpte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	116 610,27 €
FR - Cpte 002 Excédents de fonctionnement reportés	91 136,15 €
Investissement dépenses D001	<b>-78 911,93 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- D'affecter **78 911,93 €** en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2024 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement.
- De reprendre le solde, soit **91 136.15 €** en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2024.

### 4. Délibération affectation des résultats du budget annexe multiple rural

M. CHUPIN explique qu'il convient de reprendre dans les budgets de l'année 2024 les résultats obtenus dans les comptes administratifs de l'année 2023.

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DU FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat du fonctionnement	

A. Résultat de l'exercice	-6 788,35 €
B. Résultat antérieur reporté	
Ligne 002 du CA précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	9 237,56 €
C. Résultat à affecter	2 449,21 €
<hr/>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	2 803,33 €
E. Résultat antérieur reporté	6 290,94
D.Solde d'exécution cumulé d'investissement D001 si négatif	9 094,27 €
R001 si positif	
E. Solde des restes à réaliser en investissement	0,00 €
Besoin de financement F=D+E Si négatif	0,00 €

IR - Cpte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
FR - Cpte 002 Excédents de fonctionnement reportés	2 449,21 €
Investissement recette R001	9 094,27 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- De reprendre le solde, soit **2 449,21 €** en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2024.

#### 5. Délibération approbation du budget communal

Jean-Louis CHUPIN, adjoint en charge des finances, présente au conseil le budget général pour l'année 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES : 532 241,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES : 253 051,73 €

Après en avoir délibéré, le conseil

- APPROUVE le budget général.

#### 6. Délibération approbation du budget annexe multiple rural

Jean-Louis CHUPIN, adjoint en charge des finances présentes au conseil le budget du multiple rural pour l'année 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES : 77 299,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES : 12 839,29 €

Après en avoir délibéré, le conseil :

- APPROUVE le budget du multiple rural.

#### 7. Délibération sur la fongibilité des crédits

M. CHUPIN explique au Conseil que dans la délibération d'approbation du budget, il est indiqué que des mouvements de crédits entre les chapitres (sauf le chapitre 12 : dépenses de personnels) peuvent être effectués sans en référer au conseil municipal (qui doit être informé postérieurement) dans la limite de 7,5 % des dépenses. En validant le budget, les élus ont également validé cette possibilité.

#### 8. Délibération relative aux amortissements suite au passage à la nomenclature M57

M. CHUPIN explique au Conseil que lors de la mise en place de la M57, il convient de définir les durées d'amortissements pour les dépenses devant être amorties. Pour les communes de moins de 3500 habitants, il s'agit simplement des dépenses d'études et des réalisations des travaux d'assainissement Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2023, pour le budget principal de la commune à l'unanimité,

- ADOPTE les durées d'amortissement proposées dans le document annexé pour les immobilisations acquises.

- ADOPTE la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis).
- N'APPLIQUE PAS la méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent.
- FIXE un seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 500 € TTC et APPROUVE la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

#### **9. Délibération pour régularisation de la signature de la convention SDE24**

A la suite des travaux d'éradication des fils nus traversant la ferme d'Eyrand, le SDE 24 a procédé à l'enfouissement des lignes sur le chemin rural.

Pour régulariser cette situation, il est nécessaire de signer avec le SDE 24 une convention fixant une servitude sur ce chemin.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec le SDE24.

#### **10. Délibération signature bail commercial pour la « maison du Passeur »**

La commune de Calviac-en-Périgord a en gestion la « Maison du Passeur » située, 201 impasse de la Cale, 24370 Calviac-en-Périgord.

Mr GARGAUD Xavier avait sollicité la commune pour y installer un local de restauration rapide. La commune avait répondu favorablement en lui accordant la location du local pour exercer ses activités de vente à emporter de pizzas.

Un bail dérogatoire avait été signé en 2021 pour une durée de trois ans. Ce bail étant arrivé à son terme, il convient de signer entre la commune et Mr GARGAUD Xavier une convention tenant lieu de bail commercial.

Le bail commercial est conclu pour une durée de 9 années renouvelable tacitement pour la même durée, soit une occupation de plus de 12 années

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le bail commercial entre la commune et Mr GARGAUD Xavier qui sera rédigé par un notaire,
- **DECIDE** que cette occupation sera consentie moyennant un loyer annuel de MILLE DEUX CENTS (1 200 € T.T.C), soit CENT EUROS (100 € T.T.C) mensuel révisable tous les 3 ans en tenant compte de l'indice trimestriel des loyers commerciaux. Le preneur prend à sa charge tous les fluides liés à l'occupation ainsi que les impôts y afférents,
- **PRECISE** que la recette en résultant sera imputée aux chapitre 70 (produit des services, domaine et ventes diverses) et 75 (autres produits de gestion courante), articles 70878 (remboursements de frais par d'autres redevables) et 752 (revenus des immeubles) du budget.

#### **11. Délibération nouveau bail location logement au-dessus de l'école**

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'appartement au-dessus de l'école (3, place du 19 mars 1962) va être loué à Julien Crépin. Il convient d'établir le bail de location de ce local.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil :

**ACCEPTÉ** la location de l'appartement au-dessus de l'école à M. Julien CREPIN

**FIXE** le prix de la location à 300 € / mois.

**PRECISE** que la recette en résultant sera imputée au chapitre 75

**AUTORISE** Monsieur le Maire à établir le bail de location et de signer tous les documents se rapportant à cette opération.

#### **12. Urbanisme**

- DP Lopez Corine et Marty Anthony -Pech de Trufel- Finition enduit, Garage, Menuiserie.
- DP Laquière Division d'une parcelle en vue d'une vente.

#### **13. Compte-rendu des réunions syndicales**

- SVS :

Election d'un vice-président (élue Mme Arpaillage-Cazoulès),

Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion, Affectation des résultats.

Participations des communes (15 114 € x 3 pour Calviac),

Vote du budget primitif,

Indemnités,

Révision des tarifs de la cantine,

Dans les questions diverses, il est évoqué les difficultés rencontrées à l'école de Saint-Julien-de-Lampon avec la directrice sur différents sujets (problèmes avec le personnel, problèmes avec les enfants, soupçons de maltraitance).

Un rendez-vous avec l'inspecteur d'académie a été demandé par les élus.

- SICTOM :

La dernière réunion était principalement dédiée au vote du budget.

Une commission de travail doit travailler sur l'opportunité de la mise en place de redevance incitative (ou du maintien de la situation actuelle dans laquelle le SICTOM est financé par la taxe des ordures ménagères)

- Communauté des Communes : Conseil du 8 mars

Votes des comptes administratifs et des comptes de gestion,

Demande de subventions pour le projet de bac électrique à Calviac,

Tarifs de location de la « Maison Salvetat » à Salignac,

Participation au fonctionnement du CIAS qui passe à 15,10 € par habitant (soit 150 000 €),

Attribution du marché de travaux pour la Flow vélo ; signature des conventions de passage pour les communes traversées (Archignac, St Génies et St Crépin),

Déclaration d'infructuosité des lots 2,4,5,6 et 11 du marché MFR-BIT.

- SDE24 : réunion du 14 mars à Daglan

Pour la commune, aucun chantier n'est envisagé en 2024.

Les autres sujets abordés concernent :

- Le traitement des fils nus (ceux qui restent sur la commune seront traités en 2025),
- L'éclairage public et la difficulté prochaine pour trouver des lampes à vapeur de sodium
- La transition énergétique,
- Les activités de la SEM 24 qui travaille sur les énergies renouvelables.

- CIAS

- Pas de dossier d'aide sociale :

- Budget primitif exécutif 2024 du SAD approuvé pour un montant de 1 877 645.20

- Création d'un emploi permanent d'aide à domicile

- Les ateliers se poursuivent avec succès , 1 par semaine sur différents sites ; l'information est faite par les mairies et les aides à domiciles. Le tarif horaire est de 26,20 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- Il y a 350 à 400 bénéficiaires et beaucoup de demandes lourdes (avec 3 interventions par jour)

#### 14. Questions diverses

- Pose de stores dans la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique au conseil que la Société PVC SYSTEM propose la réalisation de stores d'occultations sur les ouvertures de la salle des fêtes.

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité délibère et :

- ACCEPTE le devis de la société PVC SYSTEM d'un montant de 9459,00 € TTC,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

ORDRE DU JOUR

**1. Approbation du compte-rendu du conseil du 05 avril 2024**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande si des remarques doivent être faites sur le compte-rendu du dernier conseil.

Aucune question n'étant posée, le compte-rendu est adopté.

**2. Délibération : acceptation d'un remboursement de Veolia**

Monsieur le Maire explique au conseil que la société Veolia doit rembourser à la commune un trop perçu correspondant au solde de la facture d'un arrêt de compte de 5,78 €.

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité délibère et

- ACCEPTE le remboursement de 5,78 € versé par la société Veolia.

**3. Délibération : approbation d'un devis de la SAS GIRESE pour le chauffage d'un appartement**

Monsieur le Maire explique au conseil que la société SAS GIRESE propose l'installation d'une climatisation réversible dans l'appartement au-dessus de l'école (3, place du 19 mars 1962).

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité délibère et :

- ACCEPTE le devis de la société SAS GIRESE d'un montant de 7862,40 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

**4. Urbanisme**

DP : Dupré Frédéric (Route des Loubes) : Modification de l'ouverture d'une fenêtre.

PC : Domaine des Chênes Verts : Construction d'un bar restaurant.

**5. Compte-rendu des réunions syndicales**

- SVS : Réunion du 25 avril  
Abandon du système e-ticket car il donnait lieu à beaucoup d'impayés et une gestion difficile .  
Il est remplacé par le logiciel BL-enfance fourni par l'ATD.  
Mouvement de personnel à Cazoulès.  
Un nouveau maraîcher s'est installé à Ste Mondane.
- COMMUNAUTE DES COMMUNES : Conseil communautaire du 9 avril 2024.  
Approbation du budget général et des budgets annexes de la Communauté des Communes.  
Contributions et Subventions diverses  
Approbation de marchés (flow vélo, voirie)
- CIAS : Réunion du 10 avril  
Approbation du budget primitif exécutif 2024 du CIAS.  
Attribution de la prime du pouvoir d'achat pour tous les personnels.  
Subvention de la Communauté des Communes au budget du CIAS : 150.000 €.
- AERODROME : Réunion du 15 avril  
Le compte administratif 2023, le compte de gestion de Monsieur le Receveur, l'affectation du résultat de l'exercice précédent ainsi que le budget primitif 2024 ont tous été votés à l'unanimité, sans commentaire particulier.  
Il a été cependant remarqué qu'il n'y avait pas encore de vision sur le montant des forfaits d'atterrissage.  
La participation des communes reste fixée à 0,95 € par habitant.

**6. Approbation du compte-rendu du conseil du 29 avril 2024**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande si des remarques doivent être faites sur le compte- rendu du dernier conseil.

Monsieur JOINEL fait remarquer que l'hommage rendu en début de conseil à notre ancien Maire, Monsieur Guy DAVID n'a pas été rapporté.

Aucune autre remarque n'étant notée, le compte-rendu est adopté.

**7. Présentation du PLUi par la communauté de communes**

Monsieur le Maire invite Madame Stéphanie BONNAFOUX, chargée de mission au service de l'urbanisme de la Communauté des Communes à nous présenter le PLUi.

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire invite le conseil à donner un avis sur le projet arrêté par le conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil

**Emet** un avis favorable avec observations sur les dispositions du règlement du PLUi et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation qui concerne la commune directement ;

- Demande que les observations suivantes soient prises en compte :
- Rendre constructible la parcelle OB 1470 dans la continuité de la zone UC.
- Identifier le séchoir à tabac (parcelle A1729) comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

**8. Décision modificative budget principal**

Monsieur le Maire informe le conseil que le versement par la commune de la participation à la rénovation des installations du service incendie de Sarlat a été oublié lors de la préparation du budget. Aussi, il a été nécessaire de procéder à un virement de crédit de 3456 € pour alimenter le compte 2041582 en prenant la somme nécessaire au compte 2313-505

**9. Acceptation d'un devis : rénovation de la terrasse extérieure de l'épicerie**

Monsieur le Maire explique au conseil que la société SAS LA CHENEVRERIE propose un devis pour la rénovation de la terrasse de l'épicerie (sous le store).

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité délibère et :

- ACCEPTE le devis de la société SAS LA CHENEVRERIE d'un montant de 1702.80 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

**10. Organisation du bureau de vote**

Les élections européennes se déroulent le dimanche 9 Juin 2024. Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'organiser la répartition des membres du conseil pour tenir le bureau.

8 h 00 – 10 h 00	SEGALAT	BUSSY	TREMOUILLE
10 h 00 - 12 h 00	DONNAT A	MOTA MJ	PICOT
12 h 00 - 14 h 00	BOLZAN P	MENARDY	DESMARTIN
14 h 00 - 16 h 00	CHUPIN	DONNAT N	JOINEL
16 h 00 - 18 h 00	CHUPIN	DONNAT A	BARATAUD

**11. Urbanisme**

PC : SEABRA Brice - Construction d'une maison d'habitation – Les taillades

**12. Compte-rendu des réunions syndicales**

- *COMMUNAUTE DES COMMUNES : Prochain conseil communautaire le 6 juin à Veyrignac.*

Monsieur BUSSY fait au conseil le compte rendu de la commission voirie du 13/5/2025.

- Les dépenses de fonctionnement (100 000 €)
  - Une part est versée à chaque commune (412 / km ) pour l'entretien courant (fauchage, fossé, déneigement,
  - L'autre sert à financer le point a temps le point à temps sur les voies communautaires de chaque commune.

- Les dépenses d'investissement (350 000 €) permettent de faire des réfections complètes de voirie. Cette année, il n'y a pas de travaux prévus sur la commune.
  - Monsieur BUSSY a demandé que la route de l'œil Lagarde (elle va de l'œil Lagarde au quatre Quartonets et se partage entre 3 communes) devienne communautaire.
- *Comité communal de lutte contre les feux de forêts.*  
Monsieur Bussy fait au conseil le compte rendu de la réunion du 24 mai animé par le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) et le SMO DFCI 24 (Syndicat mixte ouvert pour défense des forêts contre les incendies)  
Cette réunion a eu pour objet

- D'expliquer le déroulement des opérations en cas de départ de feu dans une espace naturel.
- De rappeler le rôle et les missions du comité communal pour guider et soutenir les sapeurs-pompiers si besoin.
- D'échanger sur la situation au regard du risque « feu de forêt ».
- Elle a donné lieu à la présentation d'un véhicule de surveillance pouvant être mis à disposition des comités communaux.
- Les membres du comité communal sont Jean-Paul SEGALAT, Christian BUSSY, Jean-Claude JOINEL et Jean BOLZAN.

### **13. Questions diverses, information**

- La commune envisage l'achat d'une armoire réfrigérée pour équiper la salle des fêtes. Des devis vont être demandés.
- Un tirage complémentaire du Livre Histoire de Calviac. Il est disponible à l'épicerie.
- La cérémonie du souvenir de massacre de ROUFFILLAC aura lieu le 8 juin à 11 H

## **Séance du 24 juin 2024**

### **1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2024**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande si des remarques doivent être faites sur le compte-rendu du dernier conseil. Aucune question n'étant posée, le compte-rendu est adopté.

### **2. Délibération exonération taxe foncière en mode production biologique**

Monsieur le Maire informe de la demande d'exonération de la taxe foncière en mode production biologique en faveur de Mr Patrick LAVAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette demande.

### **3. Devis société MGD, livre sur Calviac**

Suite à la nécessité de réimprimer le livre sur l'histoire de la commune, le conseil municipal décide d'accepter le devis de la société MGD, d'un montant de 1700 euros pour l'impression de 500 exemplaires.

### **4. Devis pour une armoire sécurisée**

Monsieur le Maire nous informe de la nécessité de protéger les archives de la mairie. Pour ce faire, un devis pour l'achat d'une armoire forte a été demandé à plusieurs sociétés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'accepter le devis de la société Calipage qui s'élève à 3865 euros.

### **5. Pose de barrières sur la piste cyclable**

En vue d'assurer le passage d'une ambulance et pour la sécurité du carrefour au niveau de la gare, la Communauté de Communes a financé et a posé deux barrières en quinconce pour ralentir le passage des vélos et une barrière à ouverture totale pour permettre l'accès d'une ambulance en cas d'accident.

### **7. Urbanisme (transfert PA)**

Mr Antony GARCIA a demandé le transfert du permis d'aménager pour le site « les insolites de Calviac ». Après délibération, le conseil municipal accepte ce transfert de PA.

## **8. Compte-rendu des réunions syndicales**

- Syndicat mixte des eaux

2 secteurs (Périgueux et Bergerac) souhaitent quitter ce syndicat pour créer leur propre régie municipale. Un vote des autres participants a bloqué cette demande.

- Syndicat mixte des eaux potables du Périgord Noir : l'ordre du jour présenté le 21 juin a validé dans sa totalité, en dehors de l'indemnité du vice-président qui n'a pas été abordée.

## **9 – Questions diverses**

Aucune question n'ayant été abordée, la réunion s'est terminée à 19h30.

### ***Séance du 29 juillet 20204***

#### **1. Approbation du compte-rendu du conseil du 24 juin 2024**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande si des remarques doivent être faites sur le compte- rendu du dernier conseil.

Aucune autre remarque n'étant notée, le compte-rendu est adopté.

#### **2. Virement de crédit achat réfrigérateur**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la commune a acheté un réfrigérateur de grande capacité pour équiper la salle des fêtes. Cette dépense n'étant pas prévue dans la section investissement, il a été nécessaire d'effectuer un virement de crédit du compte 2313 vers le compte 2188 (montant 2964,00 €)

#### **3. Virement de crédit remboursement TAM**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la commune a perçu une taxe d'aménagement versée par un particulier qui avait demandé et obtenu un permis de construire.

Le projet ayant été annulé, il est nécessaire rembourser ce trop perçu. Cette dépense n'étant pas prévu dans la section investissement, il a été nécessaire d'effectuer un virement du crédit du compte 2313 vers le compte 10226 (montant 563,57 €)

#### **4. Virement de crédit emprunt à taux variable (de 2.6 % à 3.6 %)**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la commune rembourse à la caisse des dépôts et consignations un prêt des travaux du presbytère. Le taux d'intérêt de cet emprunt évolue avec le taux du livret A et est passé de 2,6 à 3,6 % .

Cette dépense supplémentaire n'étant pas prévue dans la section fonctionnement, il a été nécessaire d'effectuer un virement du crédit du compte 6184 vers le comte 68111(montant 570,00 €)

#### **5. Assurance des bâches incendie**

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs bâches incendies ont été installées et elles peuvent subir des dégradations.

L'assurance des biens de la commune été contactée et fournira un devis qui permet une couverture de ce risque pour l'ensemble des bâches posées.

#### **6. Demande de subvention du groupe secours catastrophe français**

Le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) est une organisation humanitaire composée de sapeurs – pompiers , engagés dans des missions de secours et d'assistance à travers le monde. Les pompiers du GSCF interviennent dans diverses situations, allant des catastrophes naturelles aux crises humanitaires. Leur travail est essentiel pour aider les populations touchées et contribuer à la

reconstruction des zones sinistrées. Ils sont également impliqués dans la formation et le soutien aux équipes locales de secours, en partageant leur expertise et en collaborant avec d'autres organisations humanitaires internationales. Cette association demande une subvention à la commune (0,05€ par habitant) et proposera à la commune la signature d'une convention de mise à disposition des matériels qui constituent une réserve opérationnelle.

Le conseil ne juge pas utile de donner suite à cette demande.

## 7. Information sur le musée numérique

Monsieur le maire informe le conseil que la commune a reçu une proposition pour la présentation du musée numérique.

Ce système consiste en l'installation d'une borne qui peut être connectée aux outils numériques de la collectivité et proposer aux administrés la visite virtuelle de d'œuvres artistiques.

Le conseil pense que ce système n'est adapté pour notre commune.

## 8. Compte-rendu des réunions syndicales

- *COMMUNAUTE DES COMMUNES* : Compte rendu de la réunion du 6 juin.  
Présentation par l'association ATCHOUM du dispositif de covoiturage  
Approbation de la convention avec la société MEDINOPIA relative au recrutement d'un médecin généraliste  
Subvention déficit pour la maison de santé rurale pluridisciplinaire  
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental Dordogne des logements intergénérationnels tranche conditionnelle  
Tarif pour la traversée de la Dordogne par le bac électrique  
Approbation du rapport RPQS SPANC 2023  
Approbation du marché public tranche conditionnelle des logements intergénérationnels  
Contrat Opérationnel de Mobilité Périgord Noir  
Approbation de la convention relative à l'organisation d'un service de covoiturage  
Approbation des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel Vallée de la Dordogne
- *SVS* : M. JOINEL fait le compte rendu de de la réunion du comité syndical du SVS du 18 juillet  
Cette réunion avait pour objet de faire le point sur l'évolution des emplois à Carlux.  
Le président expose que Madame JAVOY (GS – CP) qui pratiquait une méthode expérimentale d'enseignement, quitte Carlux à la rentrée de septembre 2024. Au titre de cette méthode particulière, elle bénéficiait d'un poste d'ATSEM. Or, l'obligation d'ATSEM s'applique jusqu'aux élèves de Moyennes Sections (donc pas aux classes de GS/CP).  
Le comité syndical décide, à l'unanimité, de supprimer un poste d'ATSEM à Carlux.

Concernant Madame Nadine NAVES, affectée à la cantine de Carlux, le comité syndical décide à l'unanimité de reconduire sa mise à disposition (pour 2 h par jour) par la commune de Carlux.

## 9. Questions diverses, informations

- *Acceptation de devis*  
Pour procéder à la défense incendie de l'ancienne usine Rougié qui va être redémarrer une activité, la commune s'est engagée à installer une bouche incendie sur la conduite d'eau proche des bâtiments.  
Un devis a été demandé à la société VEOLIA ; celui-ci se monte à 4963,51 €. Après en avoir délibéré, ce devis est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.
- *Défense incendie à l'œil lagarde*  
Le projet pour l'installation d'une bache incendie à l'œil Lagarde avance normalement. Le terrain doit être borné et acquis par la commune. Une fois ces procédures réalisées, l'installation pourra être faite.
- *Projet pour un marché de Noël gourmand à Calviac.*

Cette idée, apportée par une administrée doit être présentée aux associations de la commune.

- *Ligne de bus Sarlat-Souillac*

Il faut revoir le trajet au niveau de la route de la rivière pour assurer la sécurité de l'accès à la départementale.

### ***Séance du 30 septembre 2024***

#### **1. Intervention de M. Etienne RICAUD pour la présentation du CFU (Compte Financier Unique)**

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire invite M. Etienne RICAUD à présenter au conseil le CFU. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

#### **2. Approbation du compte-rendu du conseil du 29 juillet 2024**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande si des remarques doivent être faites sur le compte-rendu du dernier conseil.

Aucune autre remarque n'étant notée, le compte-rendu est adopté.

#### **3. Désignation d'un référent PDIPR**

Monsieur le maire explique que l'offre des itinéraires de randonnée commence à devenir très importante (PDIPR, liaisons PDIPR, GR de Pays, Circuits VTT, chemins des moulins) sur le territoire et afin d'optimiser les interventions d'entretien à réaliser (en régie et en externe) et être le plus efficace possible, un relai local semble nécessaire.

La démarche a pour simple but de faire un point avec Baptise Fraysse de temps à autre afin de faire remonter les soucis ponctuels pour y remédier le plus rapidement possible dans la mesure des possibilités et des moyens de la Communauté des Communes.

Monsieur le Maire propose de nommer Julien Lespinasse, le conseil municipal donne son accord.

#### **4. Adhésion convention prévoyance CDG**

Monsieur le maire rappelle que lors de la délibération 0324, le conseil avait donné mandat au Centre de gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Cette consultation est maintenant terminée et a été remportée par le groupement MNT / RELYENS.

Actuellement, le contrat de labellisation permet une prise en charge par la commune à hauteur de 50 %. Ce contrat n'est plus permis par la réglementation et va disparaître avec l'arrivée de cette convention. Le département propose, l'adhésion de la collectivité à ladite convention, pour le risque "Prévoyance", à compter du 01/01/2025.

Pour que l'adhésion soit réalisée et, avant de prendre une délibération en ce sens, il est nécessaire :

- De définir le montant de la participation accordée pour chaque agent. Celle-ci est une valeur fixe non modulable par les temps de travail. Aussi, pour ne pas défavoriser les agents qui travaillent à temps plein Monsieur le Maire propose de donner une participation de 60 € par agent limité au montant de sa cotisation. Ce qui permet de couvrir la cotisation sociale de chacun. Le conseil donne son accord à cette prise en charge.
- De consulter le comité technique paritaire.

## 5. Urbanisme

Monsieur le maire fait état des avancées du PLUI et du retour de la consultation des personnes publiques associées. Notre commune n'est pas trop impactée par les exigences des services de l'état (on a déjà donné) avec la création du PLU.

Quatre parcelles ont été refusées à la dernière commission CDPENAF. Une réunion est prévue ce jeudi pour nous en informer.

Les documents d'urbanisme arrivés depuis le dernier conseil.

Camping des chênes verts : DP - Local lingerie.

Camping des chênes verts : DP - Local piscine.

Koch Célia : DP - La Paponie - pose de 2 fenêtres de toit.

Delbru Régis : DP - La Paponie - Installations de 16 panneaux photovoltaïques.

Tissier Michel : Route du bout de la côte - DP – Installation de 12 panneaux photovoltaïque.

## 6. Compte-rendu des réunions syndicales

- *COMMUNAUTE DES COMMUNES : COMPTE RENDU DE LA SCEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024*
  - Désignations des représentants des communes du Pechs de l'espérance et de Jayac
  - Renouvellement de la convention petite enfance.
  - Différentes décisions modificatives et budgétaires.
  - Approbation d'un emprunt de 700 000 € sur 30 ans pour le financement des 21 logements de St Rome auprès du crédit mutuel au taux de 3,54 %.
  - Organisation du temps de travail et mise en place des heures supplémentaires et complémentaires.
  - Adhésion au comité départemental du tourisme et à l'itinérance vallée Dordogne (Gabares)
  
- *SVS : M. JOINEL fait le compte rendu de de la réunion du comité syndical du SVS du 16 septembre*
  - Renouvellement de l'adhésion au CDAS pour l'année 2025 (actifs et retraités) : vote favorable à l'unanimité.
  - Mise en place du CFU, compte financier unique qui regroupe le compte administratif et le compte de gestion à compter du 1er janvier 2025 : vote favorable à l'unanimité.
  - Convention de mise à disposition de Mme NAVES : la commune de Carlux ayant délibéré favorablement, le comité syndical autorise le président à signer cette convention.
  - Questions diverses :
    - 91 familles ont déposé leur dossier d'inscription. 75 familles ont autorisé le prélèvement automatique.
    - L'AMICOLE n'est pas réglementaire. Seuls L'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) et l'USEP sont des solutions légales pour gérer de l'argent à l'école. Il conviendrait qu'un enseignant crée une coopérative scolaire pour financer en partie des voyages scolaires ou autres activités.
    - M. Joinel évoque sa rencontre avec M. Lemasson, maire de Carlux. Il n'y a pas de point de désaccord entre le SVS et la commune de Carlux.
    - Mme Masmayoux demande si le SVS pourrait envisager la mise en place de cours d'accompagnement scolaire. L'expérience à St Julien à durée 3 ans et n'a pas vraiment été concluante. Mme Villard souligne que l'encadrement de cette activité par un enseignant est nécessaire. A Cazoulès, cette aide apportée aux élèves fonctionne bien, c'est Mme Boulez qui encadre les bénévoles. Pour bénéficier de cette aide, l'enfant doit être obligatoirement inscrit à la garderie et à l'aide aux devoirs.
    - La régie de recettes est maintenue en vue des encaissements futurs concernant la cantine, la garderie et le transport scolaire ainsi que les prélèvements bancaires.
  
- *CIAS : Mme MOTA fait au conseil le compte rendu de la réunion du 17 septembre*

- Les services qui favorisent le maintien à domicile - le SAD (Service d'aide et d'accompagnement à domicile) et SSIAD (Services de Soins infirmiers à domicile) - modifie leur territoire d'intervention.  
Domme se rapproche de Villefranche du Périgord ;  
Le SSIAD du Terrassonnais couvrira la totalité du territoire de la Communauté de Communes Pays de Fénelon (17 communes). Le SAD du Pays de Fénelon assurera les services SSIAD du Terrassonnais, deux antennes seront créées, une à Salignac et une à Hautefort. 35 places supplémentaires et les moyens afférents pour notre SSIAD mixte.
  - Portage de repas : Les véhicules Petit Forestier appartiendront à l'agence de Périgueux au lieu de Brive. (véhicules souvent en panne).  
Une réflexion est menée sur l'achat ou la location de véhicules avec entretien pris en charge dans le contrat.
  - Etat des lieux des dotations versées  
Les dépenses qui relèvent de l'APA ne sont pas couvertes en totalité par la dotation versée. La communauté des communes prendra en charge la différence.
  - Continuité de service en cas de grève  
La mise en place va être faite selon des règles bien établies en respectant la réglementation générale.
  - Indice des aides à domicile (AD) et des auxiliaires de vie (AVS)  
Augmentation de 10 points pour les AVS , indice passera à 389 au 1/1/2025, sans effet rétroactif et les AD à 375.
  - La mise en place des astreintes les week-ends et les jours fériés impacte chaque agent de 1,5 astreinte par an.
- SICTOM : Une réunion est prévue ce soir à laquelle les représentants n'ont pas pu participer ;
    - En avril, M. Peyrat avait été invité au conseil communautaire pour évoquer les difficultés la mise en place de la redevance incitative.
  - SMDE du Périgord Noir : Christian Bussy fait le compte rendu de la réunion du 20 septembre 2024
    - Retrait de la commune de Thiviers.
    - Rapports annuels sur le prix et la qualité du service RPQS 2023
    - Point sur les travaux
    - Points sur la CVM (polluants dans les conduites PVC anciennes)
    - Distribution de kit d'économie d'eau
  - SMAEP du Périgord Noir : Christian Bussy fait le compte rendu de la réunion du 26 septembre 2024
    - LE SMAEP est un syndicat mixte qui gère les syndicats distributeur d'eau

## 7. Questions diverses, informations

- Devis défense incendie  
L'analyse des devis proposés par M. Bussy pour l'installation d'une bâche incendie à l'œil Lagarde amène le conseil à adopter les devis suivants.
  - Achat bâche : Citerneo : 2884,69 €
  - Terrassement : Chaud Alex TP : 5028,48 €
  - Remplissage de la bâche : SARL CADIOT : 600,00 €
  - Arpentage : 692,40 €
 Après en avoir discuté , le conseil accepte les 4 devis ci-dessus.
- Devis chambre froide camion frigo
  - Le groupe froid du camion frigo est à remplacer. Le conseil accepte le devis de l'entreprise Giresse d'un montant de 3180,00€

**1. Approbation du compte-rendu du conseil du 3 septembre 2024**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande si des remarques doivent être faites sur le compte-rendu du dernier conseil.

Aucune autre remarque n'étant notée, le compte-rendu est adopté.

**2. Création de deux postes de rédacteur**

Monsieur le Maire explique que les secrétaires de mairie ont obtenu le passage au grade de rédacteur sur liste d'aptitude.

Pour que nos secrétaires puissent accéder à ce grade de catégorie B, il est nécessaire de créer les postes. Après en avoir discuté le conseil municipal délibère à l'unanimité et crée 2 postes de rédacteurs.

**3. Demande de vente à la commune des parcelles d'un chemin privé à la cale (côté Sainte-Mondane)**

Monsieur le Maire explique que Monsieur DAVID est propriétaire des parcelles sur lesquelles s'est créé un chemin qui dessert la cale côté Ste Mondane. Il souhaiterait que la commune lui rachète la portion des parcelles occupées par le chemin.

Le conseil juge que cette solution est envisageable à la condition que la partie du chemin située vers Ste Mondane soit également classée.

Le conseil charge Monsieur le Maire de consulter le Maire de Ste Mondane pour lui faire part de ce projet.

**4. Demande de déclassement d'un chemin rural au camping des Chênes Verts.**

Monsieur le Maire explique que le camping des Chênes Verts est traversé par un chemin rural.

Ce chemin pose problème car il doit rester ouvert au public.

M. Breteudeau est maintenant propriétaire des parcelles qui l'encadrent sur une grande partie, il demande à la commune son déclassement sur la partie qui fait partie de sa propriété.

Le conseil donne un avis positif et autorise Monsieur le Maire à initier les démarches nécessaires.

**5. Urbanisme**

DP : Tinel Fabrice - Impasse des réservoirs – Réfection de toitures

DP : Tissier Michel - Bout de la côte - Véranda en aluminium

DP : Demuyck Benoît - Impasse de Ste Radegonde - Modification et création d'ouvertures.

**6. Compte-rendu des réunions syndicales**

SVS : Compte rendu de la réunion du 15 octobre 2024

- Approbation du compte rendu de la réunion du 16 septembre 2024 : approuvé à l'unanimité
- Adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » proposée par le centre de gestion de la Dordogne : vote favorable à l'unanimité pour une participation de 7€ par agent adhérent.
- Compte rendu de la réunion du Conseil d'école du 14 octobre 2024 : Le président du SVS a transmis, la liste des questions et des réponses qui ont été données aux parents d'élèves, à tous les membres du SVS.
- Le financement des sorties et des fournitures scolaires : lors de la réunion du Conseil d'école le président a rappelé qu'il n'y avait plus de financement pour les sorties jusqu'à la fin de l'année. Le montant alloué pour les fournitures scolaires est de 70 euros jusqu'à la fin de l'année 2024. : Ces lignes budgétaires seront revues lors de l'élaboration du BP 2025.
- Le point sur nos garderies : A la suite de 2 mails de parents d'élèves concernant la garderie de St Julien de Lampon, une élue du SVS est allée pointer les présences lors des temps de garderie pendant une semaine matin et soir. Il a été constaté que la fréquentation est plus importante le soir avec un maximum de 14 enfants. Mais le flux de cet effectif diminue rapidement au cours

des 2heures ½ de garde. L'agente chargée de la surveillance des enfants semble bien maîtriser les occupations des différentes classes d'âges. Elle n'a pas souhaité le renfort proposé.

- Les tarifs de nos fournisseurs : Il est décidé d'acheter des légumes à la halle de Cognac en complément de ceux du maraîcher de Ste Mondane.
- L'annualisation du temps de travail de Madame Hauquin : Le comité syndical émet un avis favorable à l'unanimité.

## 7. Questions diverses, informations

- Prévoyance du personnel : Le conseil avait validé la participation de la commune à la couverture prévoyance mais devait attendre l'avis du comité technique.  
L'avis favorable a été donné le 24 octobre 2024.  
Après en avoir discuté le conseil municipal délibère à l'unanimité et accepte la participation mensuelle de 60 € par agent. Cette participation ne peut être supérieure au montant de sa cotisation.

### *Séance du 25 novembre 2024*

**Présents** : Jean-Paul SEGALAT, Jacqueline BARATAUD, Pierre BOLZAN, Christian BUSSY, Jean-Louis CHUPIN, Céline DESMARTIN, Alain DONNAT, Nicole DONNAT, Maryline DUCLAUD, Jean-Claude JOINEL, Sylvie MENARDY, Marie-Jeanne MOTA, Astrid PICOT, Éric TREMOUILLE.

#### **Procuration :**

*L'an 2024, le 28 octobre à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des réunions du conseil municipal sous la présidence de Jean-Paul SEGALAT, Maire.*

*Christian BUSSY a été nommé secrétaire.*

Date de la convocation : 18 novembre 2024.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Approbation du compte-rendu du conseil du 28 octobre 2024**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande si des remarques doivent être faites sur le compte-rendu du dernier conseil.

Aucune autre remarque n'étant notée, le compte-rendu est adopté.

#### **2. Amortissement des installations d'assainissement.**

Monsieur Chupin explique que les travaux d'assainissement de la maison Lavelle et de la mairie sont maintenant terminés. D'après les règles comptables qui s'appliquent à notre collectivité ; ces installations doivent être amorties et qu'il convient de décider des durées d'amortissement.

M. Chupin rappelle que dans la délibération 26-2022 prise le 30 mai 2022, la durée de 10 ans avait été choisie. Cette durée doit donc s'appliquer à ces nouvelles installations.

#### **3. Décision modificative**

Monsieur le Maire explique que lors de la préparation du budget, les crédits budgétaires prévus pour les travaux d'assainissement avaient été inscrits au chapitre 2315. Comme ces travaux ont été effectués sur un seul exercice, il faut les inscrire au chapitre 21532 (16 300 €)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

1. Autorise Monsieur le Maire à effectuer cette modification des crédits.

#### **4. Renouvellement contrat CNP**

Monsieur le Maire informe le conseil que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

1. Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2025

## 5. Bilan PLUI

Monsieur le maire explique que le conseil communautaire du 29 avril avait voté l'arrêt des dispositions du PLUI.

Le conseil municipal du 27 mai 2024 par la délibération 24/2024, avait un avis favorable avec observations sur les dispositions du règlement du PLUI et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Les personnes publiques associées consultées et une réunion en sous-préfecture ont fait état de points bloquants qui n'aurait pas permis au préfet de valider le projet en l'état.

La conférence des maires du 27 août a décidé d'interrompre la procédure pour travailler à un nouvel arrêt en fonction des indications des services de l'état pour obtenir un avis favorable.

En conclusion, il faut revoir la copie et repousser le projet d'une année.

## 6. Rétrocession chemin de Braulen

A la suite du dernier conseil, où il avait été évoqué la rétrocession d'une partie du chemin rural traversant le camping des Chênes Verts, Monsieur Breteudeau a envoyé un courrier à la mairie pour officialiser sa demande.

Après en avoir discuté, le conseil délibère à l'unanimité pour :

1. Constater la désaffectation du chemin rural,
2. Décider de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;
3. Demander à Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

## 7. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire explique au conseil que, dans l'attente du vote du budget 2025, il faut pour pouvoir financer les dépenses d'investissement que le conseil doit lui donner l'autorisation de mandater ces dépenses (dans les limites du ¼ de celles inscrites au budget 2024).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

1. Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement.

## 8. Urbanisme

Rien

## 9. Compte rendu des réunions syndicales

### 1. C I A S

Vote du budget primitif 2025 SAD qui montre peu de changement par rapport à 2024

Budget total des dépenses : 1 990 025 €

Budget total des recettes : 1 986 025 €

Décision modificative : Augmentation 240 000 € pour l'APA

Admission en non-valeur : 732 €

### 2. Réunion des correspondants défense

Christian BUSSY informe le conseil de la tenue d'une réunion d'information animée par le colonel ROCHE sur les missions, les moyens et les interlocuteurs des correspondants défense.

## 10. Questions diverses, informations

### 1. Libéralités reçues

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu un don de 20 € de Monsieur Coulangeon pour l'entretien de la tombe de ses parents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à procéder à l'encaissement de ce don.
- La recette sera inscrite au compte 7713 « libéralités reçues ».

### 2. Chemin du Bancourel

Le propriétaire du Bancourel a installé des panneaux sens interdit, voie sans issue sur le chemin communal qui rejoint sa propriété .

La commune va lui envoyer un courrier lui demandant d'enlever ces panneaux et de laisser le libre accès aux promeneurs.

**3. Vœux du Maire** : Le 26 janvier 2025 à 16 h